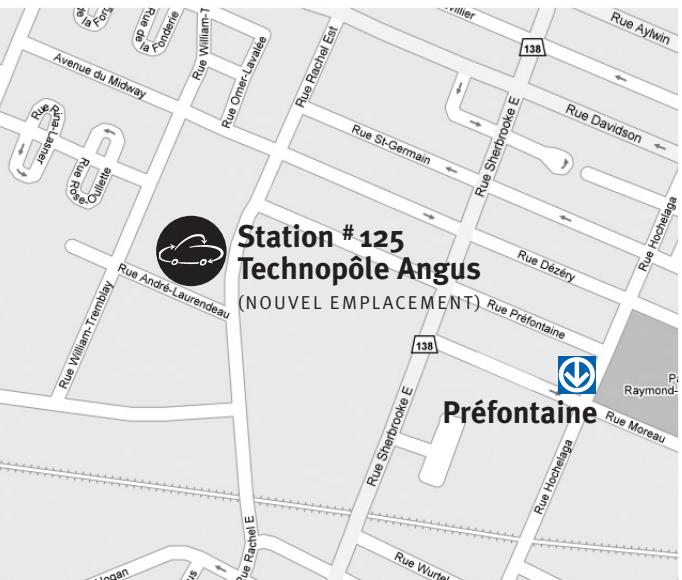


Communauto au Technopôle Angus

En vertu d'une entente exclusive intervenue entre *Communauto* et la Société de développement Angus (SDA), nous sommes heureux de vous annoncer que le service de *Communauto* est disponible à même le site du Technopôle Angus et ce, depuis le 1^{er} avril 2006.

Dans le cadre de cette entente, chaque organisation locataire du Technopôle Angus a automatiquement droit, pour cette année, si elle désire se prévaloir de ce privilège, à un compte de *Communauto*. À un compte correspond la possibilité de réserver une voiture à la fois. Si l'essai est concluant et que la formule vous plaît, d'autres comptes peuvent être souscrits selon les modalités habituelles de *Communauto* : par exemple, si plus d'une voiture se doit d'être réservée de manière simultanée par un même locataire ou si un autre forfait s'avérait mieux approprié.

Les véhicules de *Communauto* au Technopôle Angus sont localisés dans le stationnement du Loblaws qui borde la rue André-Laurendeau, juste à droite de l'entrée située au nord de la rue Rachel. Plus de 100 autres stations de véhicules sont accessibles aux usagers de *Communauto* dans la région de Montréal, ce qui inclut également la Rive-Sud et Laval.



Comment ça fonctionne ?

- La SDA a réglé pour ses locataires le contrat d'abonnement à *Communauto* pour une période d'un an. Pour se prévaloir de ce privilège, votre employeur doit quand même s'inscrire au service en souscrivant un compte corporatif.
 - Votre employeur doit désigner un ou plusieurs « conducteurs autorisés »; seules ces personnes ont le droit d'utiliser les véhicules de *Communauto* (il n'y a pas de limites quant au nombre de « conducteurs autorisés » qui peuvent être inscrits sur un même compte).
 - Une fois ces formalités complétées, un simple clic (si vous réservez par internet) ou un simple coup de téléphone suffit pour réserver une voiture, 24 heures par jour.
 - Vous allez chercher la voiture désignée et la rapportez au même endroit à l'heure convenue.
 - Chaque usager a accès à tous les véhicules de *Communauto* et ce, directement, sans la présence d'un préposé.
 - Les kilomètres parcourus pendant votre trajet sont indiqués sur un coupon de bord. À la fin du mois, une facture détaillée est envoyée par la poste à votre employeur.
 - L'essence étant comprise dans les tarifs, vos achats d'essence vous sont crédités sur votre facture mensuelle.
 - *Communauto* assume tous les frais reliés au fonctionnement normal du service : l'administration, l'achat et le financement des véhicules, l'immatriculation, les assurances, l'entretien routinier, les réparations... et même l'essence !

Fini les factures surprises du garagiste
ou les casse-têtes associés
à la gestion d'une flotte corporative !

Communauto s'occupe de tout !

MISE À JOUR 6 NOVEMBRE 2006 : GEOGRAPHIE + IMPRESSION RAYMOND MASSON

J'automobile sans traces

Contactez-nous au :
514 499-9997
auto.com/angus.html

www.communauto.com/angus.html

offre ses véhicules disponibles en libre-service à des conditions exceptionnelles aux locataires du

TECHNOPÔLE • ANGUS
PARC URBAIN D'ENTREPRISES

Combien ça coûte ?

Pour avoir accès au service, les locataires du Technopôle Angus ont à défrayer ce qui suit :



Aucun droit d'adhésion à payer jusqu'en mai 2007. Après cette date, ce sera à vous et à votre employeur à décider si vous désirez poursuivre votre abonnement selon les conditions alors en vigueur

Aucun forfait à payer jusqu'en mai 2007

Des frais d'inscription de 25 \$ par conducteur¹ (prix régulier: 50 \$ par conducteur), payables une seule fois (à vie). Il n'y a pas de frais pour la résiliation du contrat d'un «conducteur autorisé»

Un dépôt de 10 \$ pour chaque clé donnant accès aux véhicules, *remboursable*

50¢ par réservation téléphonique (1\$ en soirée), applicable pour chaque appel lié à la réservation d'un véhicule ou à la modification d'une réservation. Ces frais sont éliminés lorsque l'abonné loge lui-même une réservation par internet à l'aide de Réservauto ou par l'intermédiaire de Félix, le système de traitement automatique des appels de Communauto

Un tarif à l'heure ou à la journée:

mardi à jeudi (période «hors pointe») : 1,50\$/h ou 18\$/jour²
vendredi à lundi (période de «pointe») : 2,00\$/h ou 24\$/jour²

Un tarif kilométrique de 29¢ pour les premiers 100 km d'un même trajet, et de 19¢ pour les km additionnels (forfait C); essence incluse

¹ Cette offre est limitée aux conducteurs enregistrés avant le 1^{er} novembre 2006.

² Prix sujets à changement.

D'autres tarifs avantageux sont accessibles pour les trajets longue distance et ce, à partir de 35,50 \$/jour (le prix de l'essence est alors en sus).

L'assurance est incluse : la franchise en cas d'accident responsable est limitée à 500 \$. Celle-ci peut-être rabaisée à 250 \$ ou à 0 \$ moyennant de légers suppléments. Rien à débourser par l'usager en cas d'accident non responsable.

D'autres forfaits (A ou B) sont également disponibles pour les usagers réguliers de Communauto. Pour plus de détails, demandez notre brochure.

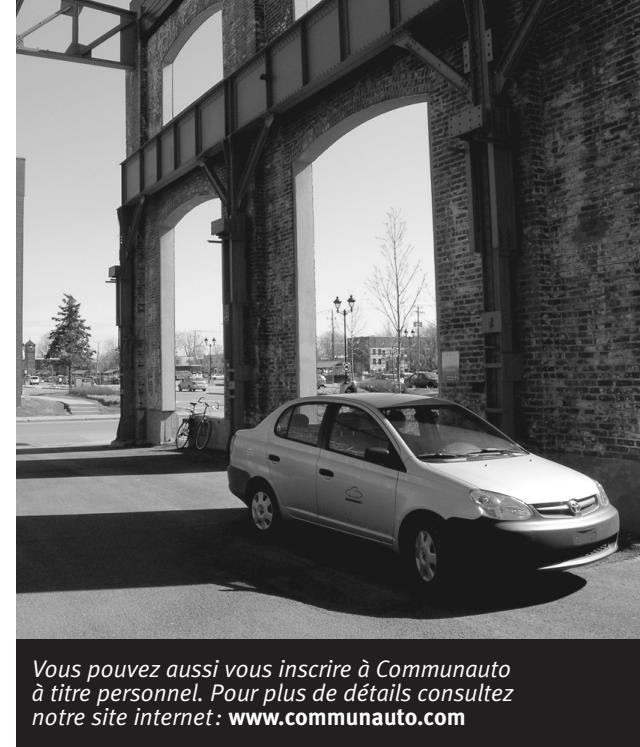
Comment s'inscrire

Chaque entreprise qui désire s'abonner doit rassembler les documents suivants :

- Une copie complétée et signée du « Contrat d'abonnement corporatif » et ses annexes. Le document vous sera envoyé, sur demande, par Communauto ou est disponible auprès de la SDA
- Un document (lettre ou résolution) autorisant le signataire désigné à agir au nom de l'organisation

Pour chaque conducteur autorisé que vous voulez enregistrer, rassemblez les documents suivants :

- Deux photocopies du permis de conduire (une pour Communauto et une pour le Registre des sinistres, ci-après)
- Un rapport récent (maximum 3 mois) du dossier de sinistres automobiles de chaque conducteur; pour l'obtenir, imprimez le formulaire disponible en ligne à cette adresse : www.infoassurance.ca/fr/documents/FCSA_demande.pdf et posteze-le à l'adresse indiquée. Il est important de bien suivre les instructions. Notamment, le formulaire doit porter la signature originale du requérant et être accompagné d'une photocopie de son permis de conduire (gratuit/délai de 10 jours). Pour plus d'information ou pour obtenir par la poste votre copie du formulaire, vous pouvez composer le 514 288-4321 ou visiter le site www.infoassurance.ca
- Un rapport récent (maximum 3 mois) du dossier de conduite de chaque conducteur; pour l'obtenir, téléphonez à la Société de l'Assurance-automobile du Québec/SAAQ (gratuit/délai de 5 jours) : 514 873-7620 ou bien allez sur le site internet de la SAAQ à : www.saaq.gouv.qc.ca/saaqclic/grandpublic/etatdossier/index.html ou encore, pour l'obtenir sans aucun délai, allez en personne au : 855, boul. Henri-Bourassa O., Montréal · 7335, boul. Langelier, C-14, Saint-Léonard · 2350, Boul. Hymus, Dorval
- Deux photos de 3 x 3,5 cm (les photos de cabines automatiques suffisent)



Vous pouvez aussi vous inscrire à Communauto à titre personnel. Pour plus de détails consultez notre site internet: www.communauto.com

Lorsque vous avez tout cela en main, communiquez avec Communauto en composant le 514 499-9997.

Les paiements se font par chèque (les paiements en argent ne sont pas acceptés lors de l'inscription).

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au service les conducteurs doivent être âgés d'au moins 21 ans et détenir un permis de conduire québécois de classe 5 minimum, valide, ou si les conducteurs sont âgés de moins de 21 ans, détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide, depuis au moins quatre (4) ans.